

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Jeudi 11 avril 2024



SIGNATURE DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET LA SCP

La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et la SCP ont signé aujourd'hui un partenariat afin de renforcer leur collaboration autour de l'accompagnement des territoires ruraux et du monde agricole dans l'adaptation au changement climatique. Les deux principaux objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- l'amplification de la concertation autour des projets d'aménagements hydrauliques en mobilisant les agriculteurs et les différents acteurs du territoire pour contribuer ainsi à la préservation des ressources locales en tension, tout en garantissant le potentiel de production agricole régionale, selon les objectifs du SRADDET ;
- l'accompagnement de la transition agroécologique en soutenant l'agriculture résiliente et les pratiques économes en eau, tout en appuyant les projets hydrauliques.

De façon transverse, ce partenariat contribuera également à sensibiliser les publics aux enjeux de l'eau et du changement climatique en lien avec l'agriculture.

INAUGURATION : EXTENSION DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES DU THOR DANS LA VALLÉE DU JABRON

En tant qu'aménageur régional et dans le cadre de son contrat d'objectifs élaboré avec la Région Sud, la SCP poursuit le développement du réseau multiusage de la concession du canal de Provence pour desservir et sécuriser l'alimentation en eau des territoires nouvellement impactés par le changement climatique.

L'extension des réseaux hydrauliques depuis Le Thor jusqu'au Jabron permettra de soulager cette ressource locale sous tension en substituant une partie des prélèvements par l'eau de la Durance acheminée via le canal de Provence. S'étendant sur 12 km de conduites, ce projet vise à équiper environ 160 hectares de terres agricoles répartis entre les communes de Sisteron, Bevons, Noyers-sur-Jabron et Valbelle.

Ces aménagements favoriseront le maintien et le développement de l'activité agricole dans la vallée du Jabron, permettant une diversification des cultures et renforçant la défense contre les incendies grâce à l'équipement en bornes des collectivités locales. Ce projet contribuera ainsi au développement durable du territoire.

L'investissement total de cette opération d'extension du réseau hydraulique s'élève à 3 086 458 euros, financés par la Région Sud, l'agence de l'Eau, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la SCP.



À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE



Acteur de la transition écologique, la SCP engage, depuis plus de 60 ans, sa responsabilité, son innovation et sa performance au service des territoires pour répondre aux enjeux du changement climatique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Elle relève le challenge quotidien de sécuriser l'alimentation et l'accès à l'eau des territoires, contribuant ainsi à leur développement et à leur croissance économique. Son expertise lui permet d'apporter des solutions adaptées aux problématiques engendrées par le changement climatique.

Que ce soit à l'échelle de la concession régionale du canal de Provence, dans ses offres d'ingénierie et de services ou dans la production d'énergies renouvelables, la SCP répond aux besoins de ses clients les plus divers en région, en France et à l'international, avec la même exigence. Elle innove pour préserver, maîtriser et valoriser la ressource en eau et accompagner l'optimisation de ses usages.

canaldeprovence.com

À PROPOS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics sur les questions agricoles et rurales. Son statut d'établissement public, administré par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural, lui confère toute la légitimité nécessaire pour se saisir, étudier et rendre des avis sur toute question intéressant l'agriculture et la forêt. Organisme de développement agricole, elle accompagne la création, l'installation et la transmission des entreprises. Elle informe, conseille et forme les agriculteurs dans de nombreux domaines dont le respect et la conformité sociale, juridique, économique et environnementale, la gestion technico-économique de l'exploitation, l'agriculture biologique, la certification HVE...

Facteur de production essentiel dans notre département, la gestion et l'utilisation de l'eau sont au cœur des préoccupations de la Chambre d'agriculture. Face aux changements qui s'opèrent, la Chambre d'agriculture construit avec les agriculteurs des stratégies de résilience qui passent par une gestion de l'eau renouvelée à la fois plus économe et plus priorisée. L'établissement de relations fortes et suivies avec la Société du Canal de Provence s'inscrit dans la volonté de poursuivre et amplifier les actions conduites en faveur de la sécurisation de l'accès à l'eau et l'amélioration des pratiques des agriculteurs, contribuant ainsi à un partage équilibré de la ressource entre les différents usages.

<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/>

À PROPOS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'Environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans pour cette période. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

www.eaurmc.fr

CONTACTS PRESSE



> Jessica Pillot

Chargée de communication
Tél : 06 66 37 97 35

jessica.pillot@canal-de-provence.com

> Claire Charret

Chargée de communication
Tél : 06 77 84 11 98

ccharret@ahp.chambagri.fr

> Valérie Santini

Chargée de communication
Tél : 06 33 03 76 24

valerie.santini@eaurmc.fr

